

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 09 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le neuf juillet,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 3

Votants : 25

Date de convocation du conseil communautaire : 03 juillet 2024

**PRESENTS :**

M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY,  
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,  
Mme GOMEZ, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER,  
M. VALEYRE, M. VIAL

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. MARCEAU  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON  
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

**EXCUSES :**

M. HAURY  
Mme JANISSET  
Mme VINSON

**ABSENTS :**

M. BUGNAZET  
M. BLANCHARD  
Mme VILLEVEILLE

n° 20240709\_D\_083

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

**Objet : Travaux  
d'Assainissement et  
d'Eau Potable : Lot  
n°2 : Avenant n°1 au  
marché de travaux**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 au lot n°2 du marché de travaux d'Assainissement et d'Eau Potable passer avec :

☐ L'entreprise OREA INDUSTRIE :

Détail de l'avenant :

Le marché initial se décompose initialement pour chacun des secteurs :

Désignation du secteur	Montant en € HT	TVA 20,00 %	Montant en € TTC
Avenue de la gare	19 876,50 €	3 975,30	23 851,80 € TTC
Chemin de Mandrin	12 120,50 €	2 424,10	14 544,60 € TTC
Montant total des travaux	31 997,00 €	6 399,40	38 396,40 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Des adaptations de chantiers se sont avérées nécessaires modifiant ainsi les quantités initialement prévues au marché.

Désignation du secteur	Montant en € HT	TVA 20,00 %	Montant en € TTC	Différence en € TTC
Avenue de la Gare	19 845,93 €	3 969,19	23 815,12 € TTC	- 36,68 € TTC
Chemin de Mandrin	11 240,50 €	2 248,10	13 488,60 € TTC	- 1 056,00 € TTC
<b>TOTAL des TRAVAUX</b>	<b>31 086,43 €</b>	<b>6 217,29</b>	<b>37 303,72 € TTC</b>	<b>- 1 092,68 € TTC</b>

AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709\_D\_083  
Reçu le 19/07/2024

Soit une diminution du montant du marché initial de 2,85%

La commission d'études des offres de prix s'est réunie le 25/06/2024 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux à passer avec l'entreprise OREA INDUSTRIE,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

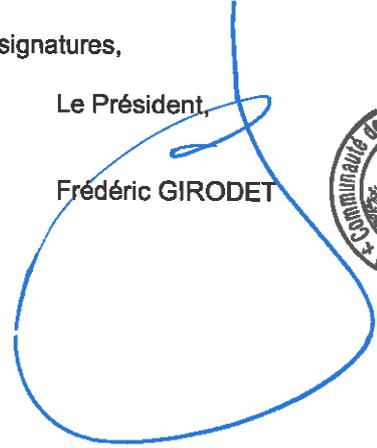
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Fredéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709\_D\_083-DE  
Reçu le 19/07/2024